

## COMMUNE DE SAINT LOUP SUR AUJON

### Compte rendu de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2022

**Présents :** Maxime BOUTSOQUE, Claire COLLIAT, Bénigne CUNIER, Baptiste GALLISSOT, Yannick LARDENOIS, Frédéric LIRON, Michel MONGEOT

**Absent excusé :** Armelle HATHIER (pouvoir à Baptiste GALLISSOT), Cécile LAPERCHE (pouvoir à Claire COLLIAT), Rodolphe SOENEN (pouvoir à Bénigne CUNIER), Janick TAILLARD (pouvoir à Maxime BOUTSOQUE).

#### **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que jusqu'en 2019, le territoire de la CCAVM était bénéficiaire du FPIC instauré en 2012 lors de la disparition de la Taxe Professionnelle mais avec la fusion de nombreuses communautés de communes ces dernières années, la CCAVM se retrouve dorénavant contributrice, son territoire étant mieux doté en recettes fiscales.

Elle leur explique que le conseil communautaire a délibéré en septembre 2021 et a opté pour une répartition négative du FPIC 2021 à l'ensemble des communes membres à hauteur de 50%.

Cette contribution communale n'étant pas prévue au budget primitif, il convient d'avoir recours à une décision modificative pour pouvoir mandater cette dépense.

Après exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 9 voix pour, 1 contre (YL) et 1 abstention (MB) le virement de crédits suivant :

- compte 61521 : - 1 115 €
- compte 739223 : + 1 115 €

#### **Décision modificative risques et charges pour créances douteuses budget annexe eau et assainissement**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des comptes, du principe de sincérité du budget et selon l'article L2321-2 et R2321-2 du CGCT, les collectivités locales doivent enregistrer des provisions dès l'ouverture d'un risque.

A ce titre, il est préconisé de comptabiliser des provisions pour risques et charges pour les créances douteuses de plus de 2 ans au compte 6817 (chapitre 68).

Cette comptabilisation sera ajustée chaque année en fonction des dossiers présentant un risque et leur évolution (par l'émission d'un titre de recette au compte 7817).

Les restes à recouvrer font apparaître deux dossiers à provisionner pour un montant total de 22,79 euros au budget eau et assainissement .

Il convient donc de prendre une décision modificative pour abonder le chapitre 68 (compte 6817) afin d'être en mesure d'émettre un mandat au nom du SGC de Langres.

Après exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité le virement de crédits suivant :

- compte 61521 : - 23 €
- compte 6817 : + 23 €

## **Lotissement**

Michel Mongeot présente les plans et les devis actualisés du lotissement distinguant les aménagements extérieurs (parking) de la partie lotissement.

Les plans matérialisent des emplacements avec une emprise au sol de maisons de 140 m<sup>2</sup>, comme les maisons de la première tranche du lotissement. Madame le maire émet des réserves quant au positionnement des parcelles de cette seconde tranche qui ne laissent aucune latitude aux futurs acquéreurs pour positionner leur maison sur leur parcelle. Le retrait des parcelles par rapport à la zone constructible cantonne les maisons dans un espace contraint. La zone constructible est occupée en très grande partie par une nouvelle voirie (qui crée une charge d'entretien pour la commune) et des espaces de parking qui auraient pu être implantés en zone non constructible. Ce positionnement n'est pas cohérent avec les dispositions de la carte communale.

Les devis actualisés s'élèvent à 64 284 euros TTC pour la partie voirie et aménagements extérieurs et à 98 316 euros TTC pour la viabilisation des parcelles.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise madame le maire à déposer les demandes de subvention relative à ces deux lots de travaux.

Un groupe de travail est constitué pour étudier d'éventuelles sources d'économie et donner des éléments de réponse à une sollicitation pour une aide de la commune à la réalisation d'un assainissement non collectif partagé entre les trois parcelles. Les volontaires sont Michel Mongeot, Baptiste Gallissot et Bénigne Cunier.

## **Travaux réseau alimentation en eau potable**

En l'absence de Rodolphe Soenen, en charge de ce projet, ce dossier est ajourné.

Deux compteurs d'eau défectueux ont été remplacés.

## **Logement communaux**

Monsieur Ludovic Goyard, représentant du service Oktave, service public créé par la région Grand Est pour accompagner des projets de rénovation énergétique de logements efficaces a fait un premier retour suite à sa visite des logements communaux en vue d'un audit complet.

Bénigne Cunier expose une analyse de ces retours à l'aide d'un tableau récapitulatif et sur la base de deux options de rénovation : atteinte de la classe énergétique C ou de la classe A. Il en ressort que la commune aurait intérêt à viser la classe A afin d'obtenir les subventions du conseil régional et de réduire le reste à charge. D'après les calculs de Bénigne Cunier, le reste à charge serait environ de 12 000 euros pour chacun des petits logements de Courcelles et Eriseul et d'environ 25 200 euros pour les deux logements mitoyens de Saint Loup sur Aujon.

Madame le maire demande à ce que soient établies deux propositions en classe A (A et A+) comme monsieur Goyard l'avait proposé en conseil municipal.

## **Recrutement employé communal**

Madame le maire a repris contact avec la communauté de communes au sujet de la mutualisation du poste d'employé communal. La CCAVM souhaite modifier l'organisation du transport scolaire et compte ne faire circuler qu'un minibus de 9 places. De ce fait, elle n'a plus besoin de recruter un chauffeur détenteur du permis de transport en commun et devrait proposer à l'accompagnatrice du

car d'en devenir la conductrice. En conséquence, à ce jour, la commune est la seule à vouloir recruter. Toutefois, madame le maire a pris l'initiative de proposer aux communes voisines de mutualiser le poste d'employé communal.

Madame le maire demande que soit précisée le volume horaire dont la commune a besoin. Après échanges, il s'agirait de 21h réparties a priori sur 3 jours de travail. Pour ménager un mois de tuilage, le recrutement devra être effectif au plus tard le 1<sup>er</sup> février, car Pascal Fieutelot fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> mars.

En attendant, l'annonce à diffuser est la suivante :

### **Recrute employé communal polyvalent**

La commune de Saint Loup sur Aujon recrute un employé communal polyvalent. Basé à Saint Loup sur Aujon (commune de 160 habitants au cœur du Parc National de Forêts), ce poste consiste à assurer l'entretien des espaces verts et espaces publics ainsi que les bâtiments et équipements de la commune de Saint Loup.

Intitulé du poste : agent technique territorial

Catégorie : C

### **Missions**

- Entretien et mettre en valeur les espaces verts et naturels de la collectivité : désherbage, tonte, taille, plantation, arrosage... La commune de Saint Loup sur Aujon est reconnue « commune nature » (3 libellules) par la Région Grand Est pour l'entretien de ses espaces publics (sans pesticides et favorisant la protection des ressources et la biodiversité). Un intérêt pour les plantes vivaces et naturelles est un plus.
- Maintenir en état de fonctionnement les bâtiments, la voirie et les équipements publics et effectuer des travaux d'entretien et de petite manutention : petite maçonnerie, peinture, tapisserie, plomberie... Etre garant de la bonne réalisation des travaux.
- Assurer les relevés des compteurs d'eau et l'entretien des réseaux d'eau.
- Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés,
- Assurer la gestion de l'approvisionnement en matériel et produits,
- Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords des espaces publics (aire de jeux, mairie...)
- Participer à la préparation d'événements et de manifestations diverses : installation, signalétique...

### **Qualités requises**

Etre polyvalent, organisé, autonome et rigoureux. Capacité à se rendre à l'écoute et disponible et être réactif pour répondre aux demandes du conseil municipal. Capacité à prioriser les tâches et à les organiser selon les saisons. Capacité d'adaptation en fonction des intempéries et des urgences à traiter.

### **Conditions de travail :**

Temps de travail hebdomadaire : 21/35

Evolution possible par mutualisation avec d'autres collectivités.

### **Moyens mis à disposition**

- Vêtements professionnels adaptés et équipements de protection individuelle,
- Matériel pour l'entretien des espaces verts (débroussailleuse, tondeuse, taille haies...),
- Matériel pour l'entretien des bâtiments (petit outillage, appareils électroportatifs...),
- Petit camion benne de service

Poste sous la responsabilité directe d'un élu référent. Contacts réguliers avec la population.

**Compétences / savoirs**

Maîtrise des pratiques d'entretien des espaces verts (taille, tonte, plantation, arrosage...),  
Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité (PMR, signalisation de chantiers, aires de jeux, ERP...),  
Connaissance du fonctionnement et de l'utilisation des matériels et de l'outillage (camion benne, matériel électroportatif...),  
Connaissance des règles et procédures d'entretien des bâtiments,

**Contraintes particulières**

L'agent polyvalent est amené à travailler en extérieur (80% du temps) comme en intérieur (20%) et à utiliser des outils et engins dangereux. Exposition au bruit et manutention à prévoir.

Candidature à adresser à [mairie.saintloup@hotmail.fr](mailto:mairie.saintloup@hotmail.fr)

Poste à pourvoir au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2023.

**Questions diverses**

- Le conseil départemental et son service infrastructures sont venus à Courcelles pour clarifier le projet de sécurisation de la place Sainte Anne. Celui-ci entraînerait le déplacement de l'arrêt de bus. Le transport étant désormais une compétence régionale, c'est le conseil régional qui doit valider le nouvel emplacement. Madame le maire a pris rendez-vous avec madame Caroline Mercier lundi 12 décembre à 14h30 pour étudier ce déplacement.
- Le repas des anciens aura lieu le 21 janvier à midi à la salle des fêtes et sera précédé d'une cérémonie de vœux à laquelle l'ensemble des habitants est convié. Maxime Boutsoque a sollicité Le Saint Loubard pour le menu du déjeuner (25 euros par personne). Il se charge de formuler une communication à diffuser aux habitants de la commune. Bénigne Cunier indique qu'il a invité les employés communaux à ce repas.
- Maxime Boutsoque propose que soit invitée au prochain conseil municipal une personne susceptible de proposer une mutuelle santé collective pour les habitants qui n'auraient pas de mutuelle.
- Une question est posée au sujet du secrétariat de mairie en télétravail le jeudi. Madame le maire précise que la secrétaire de mairie est effectivement en télétravail le jeudi matin et que cette formule lui permet d'avancer plus efficacement dans son travail. Elle reste cependant joignable puisqu'un transfert d'appels est effectué. Si la secrétaire est déjà en ligne, il reste possible de laisser un message afin qu'elle puisse donner suite aux demandes dans les meilleurs délais. Madame le maire fera un point avec la secrétaire à ce sujet et pourra faire un retour lors d'un prochain conseil municipal.
- Dépôt de bois de chauffage aux alentours du château d'eau. Il est demandé à toute personne ayant déposé du bois de chauffage à proximité du château d'eau de bien vouloir se signaler en mairie pour mieux organiser l'espace. A défaut toute pile de bois non identifiée par son propriétaire sera susceptible d'être enlevée pour libérer de la place. Madame le maire diffusera un message dans ce sens sur la boucle des 3 villages.